

La crise du logement devient plus aiguë

En 1951, le Dr O.J. Firestone, économiste du Ministère du Commerce à Ottawa et dont l'occupation consiste principalement à l'étude de la question du logement au Canada, estimait dans son livre "Residential Real Estates in Canada", que 477,000 familles devaient cohabiter avec d'autres les unes parce qu'elles sont incapables de posséder leur propre logement, les autres parce qu'elles préfèrent vivre ainsi.

De 1945 à 1950, d'après le Dr Firestone, 106,000 nouvelles familles ont du chercher logement chez des parents, des amis ou de simples étrangers.

L'explication de ce phénomène, de dire le Dr Firestone, c'est que la population du Canada augmente rapidement tandis que les conditions de l'habitation ne se conforment pas à ce phénomène d'expansion.

Le rapport Curtiss publié plus tôt en 1945 arrivait aux mêmes conclusions en estimant à 500,000 le chiffre de logements nouveaux dont le Canada avait besoin en 1945 pour loger convenablement ses familles.

Malgré toutes les lois nationales et provinciales, la situation au lieu de s'améliorer a empiré depuis cette date.

En effet, d'après la dernière livraison de la revue mensuelle de la Banque de Nouvelle-Ecosse, même si l'industrie de la construction connaît un regain cette année et que l'on croit pouvoir construire plus de logements en 1954 qu'en 1953, la situation est loin de s'améliorer.

Le fait est que l'industrie canadienne du bâtiment dans l'après-guerre, ne parvient pas à suivre l'augmentation des nouvelles familles à loger. Dans les huit années de la période 1946 à 1953, on a achevé environ 637,000 logements neufs tandis que 36,000 autres résultaient de la transformation de maisons existantes en logements multiples.

Mais dans la même période, il s'est formé environ 740,000 nouveaux foyers, familiaux et non familiaux. En tenant compte des logements détruits durant ce temps, l'augmentation nette du nombre de familles ou d'autres foyers dépasse de plus de 100,000 l'accroissement du nombre de logements.

C'est donc dire que si le Canada construit 100,000 logements par année, il peut à peine loger les nouvelles familles qui se forment au cours d'une année, tandis que le déficit accumulé de 600,000, d'après les statistiques que nous venons de citer, est renvoyé aux calendes grecques et si le Canada construisait 25,000 logements de plus par année, il faudrait 24 ans pour combler ce déficit.

Cela veut dire qu'en 1980, nous construirons encore des logements pour des gens qui en avaient besoin en 1950.

Il est temps que nos gouvernements prennent les mesures radicales pour favoriser la construction de maisons à un rythme beaucoup plus rapide qu'en ces dernières années.

L'abondance actuelle des matériaux et le chômage grandissant qui sévit dans l'industrie de la construction démontrent que nous pouvons physiquement construire plus de logements qu'à l'heure actuelle.

Seules les possibilités financières sont entravées. Il appartient à l'Etat souverain de mettre en circulation l'argent nécessaire pour réaliser ce qui est physiquement possible.

UN MOYEN DE BAISSER LES TAXES

Les journaux de lundi faisaient connaître que le trésor de l'Alberta allait s'enrichir ce jour-là de plus de \$10,000,000 par suite de la cession de baux et de droits de réservation sur les champs de pétrole et de gaz naturel.

Depuis le début de 1954, la province d'Alberta a perçu par la location et les droits de réservation un montant de \$57,000,000, ce qui porte le total à \$170 millions depuis 1947 par la location et les réservations.

D'autre part, les revenus dérivant du pétrole se chiffrent depuis ce temps à \$292,000,000 ce qui représente \$35,000,000 de plus que ce que les citoyens de l'Alberta ont payé en taxes municipales, scolaires et frais d'hospitalisation durant cette période de sept années.

A l'heure actuelle, les placements et les surplus accumulés de la province s'élèvent à près de \$150,000,000 de plus que la dette publique provinciale.

Heureuse province où les administrateurs ont la sagesse de faire profiter toute la population des richesses naturelles qui sont enfouies dans le sol de cette province!

On ne peut en dire autant de ceux de la province de Québec qui cèdent nos richesses naturelles du Nord québécois pour la somme ridicule de \$100,000 de loyer par année. Pour financer notre administration provinciale, nos administrateurs sont obligés d'imposer la double taxation sur le revenu et toutes sortes de taxes de vente provinciale, municipales, scolaires, etc. Ici l'on est autonomiste de gueule; en Alberta, l'on pose des actes!

Texte du memoire de la C.T.C.C.

(en page 4)

Full Text of the Memorandum

(in page 5).



VOL. XXX — No 43

Montréal, 12 novembre 1954

Aurons-nous des travaux publics?

M. Saint-Laurent le laisse entendre — Pour diminuer le chômage — Présentation du mémoire de la C.T.C.C. au cabinet fédéral — Quatorze ministres présents. — Le problème du textile — Assurance-chômage et hôpitaux.

"Jusqu'ici, le gouvernement s'est abstenu d'entreprendre des travaux publics pour ne pas enlever à l'entreprise privée les matériaux de construction dont elle avait besoin. Aujourd'hui, toutefois, si la construction domiciliaire est plus active que jamais, nous constatons que les travaux de grande construction diminuent considérablement. C'est pourquoi nous entreprendrons des travaux publics, afin de convaincre ceux qui "attendent" la baisse des prix que cette baisse ne se produira pas. Il faut leur faire comprendre qu'il n'y a pas de ralentissement et qu'ils n'ont aucun avantage à attendre."

M. Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada, s'est exprimé mardi dernier dans ces termes, en réponse au mémoire de la C.T.C.C. dont on trouvera plus loin un résumé. Le mémoire demandait une politique d'habitation pour combattre le

chômage ainsi qu'un programme de travaux publics. Le premier ministre a d'abord nié que le chômage ait atteint un degré "alarmant" mais il a formulé toutefois l'admission qu'on vient de lire.

Pour la rencontre annuelle entre le cabinet et les dirigeants de la C.T.C.C., quatorze ministres fédéraux s'étaient rendus cette année dans la salle habituelle de l'édifice du Parlement, à Ottawa. Outre M. Saint-Laurent, les membres de l'Exécutif et du Bureau confédéral de la C.T.C.C. ont pu rencontrer MM. Milton Gregg, ministre du Travail; C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; M. Garson, ministre de la Justice; L. Pearson, ministre des Affaires extérieures; G. Marler, ministre des Transports; R. Pinard, secrétaire d'Etat; J. Lesage, ministre des Ressources et du Nord canadien; M. Harris, ministre des Finances; J. W. inters, ministre des Travaux publics; M. Pickersgill, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; J. J. McCann, ministre du Revenu national; J. Sinclair, ministre des Pêcheries; A. Côté, ministre des Postes, et H.

Lapointe, ministre des Affaires des vétérans.

Après les paroles rapportées ci-dessus, M. Saint-Laurent a assuré les délégués "que le gouvernement fait son possible, s'applique à régler le problème du chômage". Il a demandé aux ouvriers de "croire à la sincérité" du gouvernement.

Après la lecture du mémoire et cette réponse du premier ministre, M. Gérard Picard a voulu préciser certains points. Il a souligné d'abord que le chômage est encore plus sérieux que les statistiques ne le laissent paraître. Il a demandé, en second lieu, que le gouvernement institue une commission sur les problèmes du textile-coton, commission analogue à celle qui a étudié le problème des lainages.

Pour sa part, M. Jean Marchand a souligné une réclamation inscrite dans le mémoire et qui demande l'extension de l'assurance-chômage aux employés d'hôpitaux. — "Mais les hôpitaux, a répondu vivement le premier ministre, demandent avec autant d'instance que nous ne posions pas le geste que vous demandez, parce que les finances des hôpitaux sont mauvaises". — "Peut-être, a répliqué M. Marchand, leurs finances sont-elles mauvaises, mais ces mauvaises finances constituent une charge publique, qu'on ne doit donc pas faire porter par un groupe particulier de travailleurs. Et comme le premier ministre le soulignait tout à l'heure, il faut toujours que le gouvernement songe à la majorité. Dans le cas présent, les employés ont sûrement la majorité sur les directeurs d'hôpitaux!"



Photo prise à Ottawa lors de la présentation du mémoire annuel de la C.T.C.C. au gouvernement fédéral. On remarque, de gauche à droite: M. Roch Pinard, secrétaire d'Etat; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des Vétérans; M. Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada; M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.; M. Jean Lesage, ministre des Ressources; M. Milton F. Gregg, ministre du Travail et M. Georges Marler, ministre des Transports.

ARVIDA

Echec des négociations avec l'Aluminum Co.

La Cie n'a fait aucune offre relativement à la question des salaires et veut enlever certains avantages accordés — Le Syndicat demande l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail.

Une assemblée de plus de 200 membres du Syndicat national des Travailleurs de l'Aluminium d'Arvida vient d'autoriser l'exécutif du syndicat à demander l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail par suite de l'échec des négociations directes avec l'Aluminum Co.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Alf. Pednault, agent d'affaires du Syndicat en précisant que c'est par un vote unanime que les ouvriers ont décidé de demander la conciliation.

Négociations difficiles

Cet échec des négociations fut précédé par une longue période de négociations particulièrement difficile avec la compagnie. Selon M. Pednault, la Cie n'a fait aucune offre d'augmentation de salaire alors que le syndicat réclamait une hausse de 14 cents l'heure du taux de base, pour le porter à \$1.56.

D'autre part, la Cie a pris une position tranchée concernant l'ancienneté en voulant faire inclure une clause lui permettant d'agir à sa guise en ce domaine; de plus, elle aurait voulu entraver la liberté des délégués de département sur les lieux du travail lorsqu'il s'agit de régler un grief.

C'est M. Marcel Pépin, aviseur technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie qui a fait rapport des négociations aux deux assemblées des syndiqués. Immédiatement après ce rapport, il a été proposé et résolu uniquement ce qui suit:

"Qu'à la suite de l'échec des négociations directes entre les représentants du syndicat et ceux de la Cie, que l'Exécutif soit autorisé à demander immédiatement la conciliation".

Dès hier, nous a dit M. Pednault, une demande en ce sens a été adressée à la Commission des Relations ouvrières de Québec et nous attendons la venue d'un conciliateur d'ici quelques jours.

La solidarité ouvrière

Faisait allusion au mécontentement des travailleurs contre l'attitude de l'Aluminum Co., M. Philippe Girard, du service d'organisation de la C.T.C.C. a déclaré que les entreprises puissantes comme l'ALCAN ne se montrent conciliantes que si elles trouvent en face d'elles des hommes bien décidés à obtenir justice et capables de prendre les décisions qui s'imposent. Il a rappelé qu'à Beauharnois où n'existait pas de syndicat, les conditions de travail et

de salaires sont infiniment inférieures à celles qui existent dans les usines de l'Alcan qui sont syndiqués. Il a terminé en faisant appel à la solidarité de tous afin de faire échec à l'épreuve de force qui se prépare actuellement. La meilleure façon de réussir, dit-il, c'est en étant forts vous-mêmes et cela vous le serez en restant unis.

Les demandes

Voici maintenant un résumé des demandes faites par le Syndicat au cours des négociations avec l'Alcan:

1.—Le syndicat veut l'inclusion d'une clause qui garantira l'application de la convention, ceci afin d'éviter les incidents qui se sont produits lors de récents règlements de griefs;

2.—Le syndicat soumet une nouvelle clause en ce qui concerne l'ancienneté sous le prétexte justifié que la clause actuelle ne donne pas justice.

3.—Le syndicat demande d'augmenter le nombre des agents de griefs afin que ceux-ci aient le temps de s'en occuper et de les régler à la satisfaction de tous;

4.—Le syndicat demande la formule Rand. Actuellement, 95 p. 100 des travailleurs d'Arvida sont syndiqués et une petite poignée boude encore le syndicalisme tout en jouissant des avantages et de la protection de la convention collective dont les frais sont supportés par les seuls syndiqués.

5.—Le Syndicat demande une modification du présent plan d'assurance qui ne rend pas tous les services que désirent les travailleurs. C'est pourquoi il demande que la compagnie contribue pour un montant de 4 cents l'heure au plan d'assurance pour les employés qui veulent bien se prévaloir des avantages de ce plan.

6.—Il y a aussi une demande concernant l'évaluation des tâches: le syndicat croit que le taux de l'évaluation doit être le taux minimum et non le taux maximum;

7.—Le syndicat demande pour les hommes de métier, techniciens et analystes un réajustement de 10 cents l'heure;

8.—Le syndicat demande trois semaines de vacances après 15 ans et quatre semaines après 20 ans, pratique courante dans la grande industrie;

9.—Le syndicat demande aussi des primes de nuit de 6 et 9 cents l'heure au lieu de 5 et 7 cents l'heure.

10.—Enfin le syndicat demande une augmentation de 14 cents l'heure, ce qui portera le taux de base à \$1.56 l'heure: la grande industrie paie des salaires égaux sinon supérieurs à \$1.56.

TEXTILE

St-Hyacinthe

CONSOLIDATED TEXTILE TRIPLE SA VALEUR NETTE EN SIX ANS MALGRE LA CRISE DU TEXTILE

Une enquête s'impose dans le textile alors que les entreprises comme la Dominion Textile, Penmans, Consolidated, refusent d'augmenter les salaires des travailleurs sous le prétexte de la crise du textile, mais ne continuent pas moins de montrer une valeur nette plus élevée.

La Consolidated Textile de St-Hyacinthe qui à l'instar de la Dominion Textile, de la Penman's de St-Hyacinthe et d'autres entreprises de textile vient de proposer à ses employés une baisse de salaire de .10 cents l'heure et la réduction des fêtes chômées et payées, ne continue pas moins de connaître une prospérité formidable en réunissant à tripler sa valeur nette de 1947 à 1954.

PROSPERITE DE LA CIE

Le fonds de roulement (actif disponible moins passif exigible) se chiffre par près de \$1 million. Ce chiffre n'a jamais été dépassé sauf en 1950.

Les immobilisations (usine et outillage) ont augmenté et sont évaluées à trois fois le chiffre de la fin de 1947. Cependant, les prélèvements pour amortissement (dépréciation) ont été si élevés que, malgré que les usines soient quasi-

ment neuves, elles ne sont évaluées dans le bilan qu'à un peu plus que la moitié de leur coût.

La Compagnie a trouvé les moyens de racheter \$200,000 ou la moitié des obligations hypothécaires en souffrance à la fin de 1950. A l'heure actuelle, la valeur nominale (d'après les livres de la Compagnie) des immobilisations et de la valeur nette est trois fois plus élevée qu'en 1947, tandis que l'hypothèque n'a augmenté que d'un tiers.

Cependant, comme résultat de la croissance du fonds de roulement, des immobilisations, etc., et de la diminution de l'hypothèque, la valeur nette de la Compagnie, soit la valeur de l'équité des actionnaires, a triplé depuis 1947, de \$690,000 à \$2,097,000. Il s'agit dans l'espèce d'une augmentation quasi fabuleuse.

Les demandes syndicales

Les principales demandes des membres du Syndicat sont: 9 fêtes chômées et payées au lieu de 7 comme actuellement, paiement des métiers à tisser après 5 heures d'arrêt sur chaque équipe, au lieu de

10 heures, 2 semaines de vacances payées et quelques autres avantages d'ordre général de réglementation, et une augmentation générale de salaires de .10c de l'heure. Cette augmentation de salaires a pour but de combler en partie le différentiel établi présentement entre le salaire moyen des employés de Consolidated Textile et le salaire moyen de l'employé dans l'industrie manufacturière en général et du Textile en particulier.

Le salaire moyen à Consolidated Textile est d'environ .90c de l'heure, alors que le salaire moyen dans l'industrie manufacturière au Canada est de \$1.45, l'employé dans le Textile gagne en moyenne \$1.15 de l'heure.

De plus, le Syndicat soumet que la demande des employés est très raisonnable, car à l'heure actuelle, en tenant compte du coût de la vie et des besoins de la famille de l'employé du Textile, une augmentation de .30c de l'heure aurait été nécessaire pour permettre aux employés de Consolidated Textile de St-Hyacinthe d'atteindre le salaire minimum vital.

Negociations rompues avec les R R. S S. de la Providence

Lors d'une assemblée générale tenue le 4 novembre, les membres de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal ont appris de leur exécutif la rupture des négociations directes avec les cinq hôpitaux des Révérendes Soeurs de la Providence, représentées par M. Arthur Matteau, de l'Association Professionnelle des Industriels. Le conseiller de la Fédération des Services, CTCC, M. Jacques Archambault, a donné à l'assemblée un rapport des pourparlers.

Il appert de ce rapport, suivant l'Association:

1. que les hôpitaux ont refusé la quasi totalité des demandes syndicales;
2. qu'ils ont offert une minime augmentation à plusieurs catégories d'employés, mais compensée par une augmentation du prix du logement et des repas; cette augmentation de prix entraînerait même une diminution de salaire pour de nombreuses catégories;
3. qu'ils ont entouré les négociations d'un certain nombre de contre-propositions complètement inacceptables, doublant ainsi leur refus d'une série de demandes propres à vouer les négociations à un échec certain;
4. qu'une de ces contre-propositions s'attaque à la clause de sécurité syndicale qui existait depuis plusieurs années;
5. que les négociations n'ont pu, à cause de tout cela, se dérouler dans un sens réaliste et progressif.

Les syndiqués ont demandé l'intervention d'un conciliateur et l'assemblée a été unanime à approuver cette démarche et a protesté énergiquement contre l'attitude patronale.

"A cause du niveau très bas des

salaires", a déclaré un porte-parole de l'Association, "les employés demandent principalement une hausse générale de \$0.20 l'heure et une échelle particulière pour les hommes de métiers. Ils demandent en outre une légère modification du régime des primes de nuit, une fête payée de plus, une amélioration de la clause des vacances, une clause d'ancienneté et des modifications dans le régime des bénéfices-maladie".

"Les syndiqués voudraient garder l'espoir que l'employeur modifiera son attitude en conciliation. Ils se déclarent prêts à collaborer avec lui en vue de la conclusion d'une convention collective qui assurerait la reconnaissance

de notre syndicat et de la sécurité syndicale, ainsi que l'établissement de conditions de travail moins inéquitables. L'Association continue d'espérer que l'employeur réorientera d'une manière fondamentale et réaliste sa politique en matière de relations syndicales, et qu'elle pourra alors trouver un terrain d'entente avec lui.

"Mais l'Association est déterminée à prendre des mesures exceptionnellement énergiques, mais légales, si l'employeur persiste dans son intention de bloquer systématiquement les salariés et le syndicat dans leurs justes réclamations et de ruiner leur sécurité syndicale".

McMasterville

ARBITRAGE A LA C.I.L.

Deux rencontres entre les représentants du Syndicat des Travailleurs de l'Industrie Chimique de McMasterville et la Canadian Industries en présence du conciliateur du Ministère du Travail, M. John Valentine ont abouti à un échec et les employés ont décidé mercredi soir dernier de demander l'arbitrage. Au cours de la même assemblée, les employés ont désigné Me Marc Lapointe comme leur représentant sur le tribunal d'arbitrage.

Les demandes

Le Syndicat qui représente quelque 500 employés demande notamment la réduction de

la semaine de travail à 40 heures avec la pleine compensation, une augmentation générale de 15 cents l'heure ainsi que la formule Rand.

Le Syndicat a refusé une offre de la compagnie de réduire la semaine de travail à 40 heures avec une augmentation de 7 cents l'heure, ce qui ne représentait qu'une augmentation de 2 p. 100 sur le salaire actuel. Le Syndicat a démontré que la compagnie a accordé des augmentations de 11 cents l'heure du salaire de base et des augmentations supérieures aux hommes de métiers de son usine de Nobel où l'on manufacture les mêmes produits qu'à McMasterville.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél.: 4-4631

JEAN CHARBONNEAU
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél.: FA. 3694



Lors d'une assemblée des grévistes de Collegiate Mfg., notre photographe a pu saisir l'expression de la confiance dans les résultats de la grève. A remarquer qu'une gréviste répète le geste symbolique du V de la victoire.

DANS LE VETEMENT

Collegiate Mfg de Montreal paralyse par la greve

Les quelques 100 employés de Collegiate Manufacturing de Montréal se sont mis en grève mardi matin afin de protester contre l'attitude de leur employeur qui refuse d'appliquer une sentence arbitrale recommandant des hausses de salaire et le paiement d'une rétroactivité d'environ \$20,000 à ses employés.

Les employés représentés par l'Union Nationale du Vêtement (section Collegiate) ont décidé de faire la grève lundi soir dernier par un vote unanime. Dès mardi matin, des lignes de piquetage étaient organisées et les employés, la plupart des employés féminins, s'étaient donné rendez-vous dans le sous-sol de l'Eglise de St-Joseph où l'enthousiasme était visible.

Une sentence arbitrale

Le différend qui dure depuis plus d'une année avait été tranché par un tribunal d'arbitrage qui avait rendu une décision favorable aux employés. Le président du Tribunal, Me Jean Filion, et l'arbitre syndical, Me Marc Lapointe avaient rendu une décision majoritaire alors que l'arbitre syndical, M. J. Katz, avait rendu un rapport minoritaire.

Le tribunal avait basé son jugement sur les conditions de travail et de salaires dans les contrats signés par la Fédération du Vêtement et sur les stipulations qui se trouvent dans le décret régissant l'industrie de la chemise.

Il avait accordé une échelle de 38 à 58 cents l'heure pour les femmes et de 55 cents à \$1.20 pour les hommes. Le rapport majoritaire recommandait aussi un boni de 6 cents l'heure aux femmes avant moins d'un an de service et de 8 cents l'heure aux femmes avant plus d'une année de service et de 10 cents l'heure aux hommes.

Le tribunal avait aussi accordé une rétroactivité jusqu'au 13 mai 1953, laquelle se chiffre aujourd'hui à quelque \$20,000.

M. Jean-Noël Godin, agent d'affaires de la Fédération Nationale du vêtement nous dit qu'il est possible que des pourparlers soient engagés bientôt avec les représentants de Collegiate Mfg; par ailleurs, ajouté-t-il, une récente rencontre avec l'Association patronale dans le but de mettre fin à la grève à London Shirt n'a apporté aucun résultat.

Au moment où nous allons sous presse, le piquetage se continue sous la direction de M. Paul-Emile Petit, organisateur de la CTCC pour la région de Montréal.

La Fédération Nationale du Vêtement vote \$8,000 pour aider une entreprise

La Fédération Nationale du Vêtement (CTCC) vient de voter un montant de \$8,000 afin de venir en aide à une entreprise de Victoriaville.

Cette somme d'argent sera mis à la disposition du syndicat des employés de la Utex de Victoriaville afin de procéder, de concert avec les autorités de la compagnie à une expertise par un ingénieur industriel en vue d'établir une classification des tâches adéquate et des taux de salaires convenables dans l'entreprise.

Il est à noter que le syndicat n'était nullement obligé de participer à cette expertise mais qu'il a bien voulu démontrer sa volonté de favoriser le progrès de l'entreprise.

De son côté, la Fédération Nationale du Vêtement, aux prises avec des difficultés nombreuses avec des employeurs qui ne veulent même pas payer le taux du décret et qui doit actuellement supporter deux grèves dans la région de Montréal, fait preuve d'un bon esprit de collaboration avec les employeurs qui veulent agir de la même façon.

THETFORD-MINES

L'Ecole d'Action Ouvrière ouvrira mercredi le 17

Pour la troisième année consécutive, l'Ecole d'Action Ouvrière commencera sa série de forums éducatifs à la salle de lectures du Centre Paroissial St-Alphonse, mercredi, le 17 novembre, à 8 heures précises, p.m. Il y aura douze forums. Chaque forum se tiendra, le mercredi soir. Ces forums éducatifs sont sous les auspices du Conseil Régional des Syndicats Catholiques de Thetford, en collaboration avec le Service d'Education de la C.T.C.C. Chacun de ces forums aura pour animateur une autorité dans la matière. Le premier forum aura lieu, le 17 novembre prochain.

Tous les ouvriers de la ville et de la région sont invités à participer à ces forums, ainsi que tous ceux que la question sociale et ouvrière intéressent. Voici le thème des forums de l'Ecole d'Action Ouvrière :

- 17 Novembre Syndicalisme: une force active dans la société.
- 24 novembre Solidarité avec tous les travail-

- leurs chrétiens.
- 1er décembre Pourquoi et comment arriver à une collaboration patronale-ouvrière ?
- 15 décembre Travailleurs de la région êtes-vous indifférents aux problèmes des autres travailleurs de la province ?
- 1955
- 26 janvier Cultivateurs et travailleurs !
- 2 février Syndicalisme: avant-garde de la sécurité sociale.
- 9 février Le mouvement coopératif.
- 16 février La Coopérative de Consommation de Thetford-Mines et les travailleurs.
- 23 février Les Caisses Populaires de la région pourraient compter plus de sociétaires. Si les travailleurs savaient !
- 2 mars Une opinion publique collaborative.
- 9 mars Vie paroissiale active parce que vie syndicale inspiratrice.
- 16 mars PANEL DISCUSSION avec des représentants de différents organismes économiques et sociaux.

SUR LES LIGNES DE PIQUETAGE



Blanches et noires se sentent solidaires. Image de la C.T.C.C. où les gens de toutes les races, de toutes les couleurs peuvent fraterniser sans distinction aucune, sans discrimination.

MONTREAL

Greve possible dans l'industrie du linoleum

Les négociations post-arbitrales entre la Dominion Oilcloth de Montréal et Barry & Staines de Farnham ont pris une tournure confuse cette semaine par suite du refus des autorités de ces deux entreprises de se rendre aux demandes syndicales et même d'appliquer le contenu des sentences arbitrales rendues la semaine dernière.

L'Exécutif des deux syndicats s'est réuni mardi soir dernier et il a décidé de convoquer une assemblée générale de tous les membres des deux syndicats qui sont affiliés à la Fédération Nationale des Travailleurs des Produits Chimiques, au cours de laquelle, les travailleurs auront à décider s'ils doivent ou non faire la grève pour le succès de leurs légitimes revendications.

On se rappelle que les membres du tribunal d'arbitrage chargé d trancher le litige entre la Dominion Oilcloth et sa subsidiaire de Farnham, Barry & Staines, n'avaient pu se mettre d'accord au sujet des augmentations à accorder. Sur la question des salaires, alors que le syndicat réclamait une augmentation de 25 cents l'heure, le président du Tribunal, M. François Vézina, avait accordé une augmentation de 8 cents dans le cas de la Dominion Oilcloth et de 10 cents l'heure dans le cas de Barry & Staines; l'arbitre syndical, Me Marc Lapointe avait recommandé une augmentation générale de 13 cents l'heure dans les deux cas tandis que l'arbitre patronal, Me Raymond Caron avait recommandé le statu quo.

Une compagnie prospère

M. Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie Chimique explique pourquoi les ouvriers ne peuvent accepter l'attitude de la compagnie lorsqu'elle refuse d'accorder toute augmentation de salaire :

"A l'heure actuelle, dit-il, les

1,200 travailleurs de ces deux entreprises touchent un salaire de base de \$1.13 l'heure à Montréal et \$1.10 à Farnham. Or dans la seule usine comparable à ces deux-ci, la CIL Farikoid de Toronto, classée dans le même secteur industriel par le Bureau fédéral de la Statistique, les ouvriers touchent un salaire de base de \$1.45, soit 28 p. 100 de plus que leurs confrères de Montréal.

"Si nous considérons par ailleurs le salaire moyen, il s'établit à \$1.22 à Montréal, et à \$1.19 à Farnham, soit 15 et 17 p. 100 au-dessus du salaire moyen de l'industrie manufacturière au Canada, lequel atteint \$1.40 l'heure.

M. Vassart analyse ensuite la situation financière de la compagnie à la lumière des témoignages apportés en preuve lors de l'arbitrage :

"La compagnie Dominion Oilcloth, dit-il, est une "holding Company" qui contrôle plusieurs filiales. Les revenus provenant de ces filiales et des entreprises associées se sont accrus d'environ 30 p. 100 de 1947 à 1953. Quant aux profits nets de l'entreprise-mère, ils se sont accrus de \$1,329,000 à \$1,875,000, soit de plus de 40 p. 100 durant la même période".

NOS DEMANDES A OTTAWA

La fin du chômage...

DES AMENDEMENTS A LA LOI DE L'ASSURANCE-CHOMAGE...

Les journaux nous ont annoncé dernièrement que le gouvernement préparait un projet de refonte de la loi d'assurance-chômage. Cette initiative répond à un besoin urgent. La C.T.C.C. a formulé plusieurs critiques de la loi telle qu'elle existe et a suggéré un grand nombre d'amendements. Elle espère être consultée en temps opportun sur la refonte en cours.

Qu'il nous suffise, pour le moment, de rappeler les revendications de base des travailleurs en matière d'assurance-chômage :

- 1) Les bénéfices devraient être augmentés afin de rétablir la relation qui existait, en 1941, entre les prestations et les salaires de façon à accorder le maximum de pouvoir d'achat aux sans-travail en tenant compte de l'état du fonds d'assurance.
- 2) Le champ d'application de la loi doit être élargi de manière à inclure tous les travailleurs, y compris les employés des hôpitaux et des institutions de bien-être.
- 3) Les restrictions actuelles concernant les périodes d'attente et les femmes mariées doivent être abolies.
- 4) Les périodes de bénéfices doivent être établies en prenant en considération la situation de chômage actuelle qui semble avoir un certain caractère de permanence.

DES AMENDEMENTS AU CODE CRIMINEL...

La C.T.C.C. est heureuse de noter que le gouvernement fédéral a apporté, à sa suggestion, plusieurs amendements au Code criminel concernant les articles qui avaient trait au droit d'association et au droit de coalition des travailleurs.

Cependant, elle estime que l'article 365, relatif à la violation des contrats, devrait être modifié de manière à en exclure les législations provinciales du travail. Auparavant, le Code criminel se limitait aux offenses criminelles majeures et les législations provinciales aux offenses de moindre importance. Aujourd'hui, pour une offense mineure, un travailleur est placé au rang des grands criminels par le seul fait qu'il sera poursuivi en vertu d'une disposition du Code criminel, au lieu de l'être en vertu des législations

provinciales. De plus, un travailleur condamné pour une offense mineure pourra aussitôt être de nouveau poursuivi en vertu d'une autre disposition de l'article 365, ce qui l'exposerait à double sanction pénale, ou du moins pourrait le faire considérer comme un criminel dangereux.

Dans sa forme actuelle, l'article 365 a quelque chose d'odieux pour les travailleurs, et la C.T.C.C. ne voit aucune raison valable pour en justifier la dernière partie, celle qui entérine les législations provinciales dans l'article où la première partie traite de sabotage. Pour la moindre offense, les travailleurs seront poursuivis sous l'article du sabotage du Code criminel et leur réputation sera sérieusement compromise devant l'opinion publique, étant donné la publicité que l'on donne à des accusations de ce genre.

Une commission consultative sur l'immigration

Il y a quelques semaines (exactement le 18 octobre 1954), l'Honorable Ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté a convoqué, à Ottawa, une conférence au cours de laquelle des représentants des associations patronales, des syndicats ouvriers, des syndicats agricoles et des chemins de fer ont pu discuter, avec les officiers du ministère intéressé, certains aspects de la question de l'immigration au Canada. La C.T.C.C. apprécie d'avoir été invitée à cette conférence et y était représentée. Les discussions engagées et les échanges de vues qui ont eu lieu à cette occasion mériteraient d'être continués.

La C.T.C.C. est d'avis que le ministère de l'Immigration devrait faire un pas de plus et former une commission consultative permanente, dont les membres, suggérés par les associations récemment convoquées, se réuniraient périodiquement avec les officiers du ministère, pour discuter plus en détail et d'une manière plus pratique, la politique d'immigration (si difficile à comprendre), les programmes annuels, la loi et les règlements en vigueur. De plus, pour que l'immigration soit efficacement sélective et acceptable pour le monde du travail, il faudrait non seulement suspendre l'immigration dans le cas des industries affectées par le chômage, mais encore la suspendre dans le cas des industries où se dirigent naturellement, vu leurs métiers respectifs, les travailleurs canadiens affectés par le chômage. Il

y aurait intérêt, croyons-nous, à discuter ces problèmes dans une commission consultative permanente.

Dans le monde du travail, et particulièrement à la C.T.C.C., la principale objection à l'immigration est moins liée à l'immigration elle-même qu'à la situation économique actuelle et au chômage. En effet, lorsque le Canada reçoit environ 160,000 immigrants par année, ce chiffre ne paraît pas exagéré, surtout si l'on tient compte que, sur ce total, la proportion des dépendants est d'environ quarante pour cent. Mais lorsque, comme à l'heure présente, il y a, au Canada, quelques centaines de milliers de travailleurs en chômage complet ou partiel, il est bien difficile de concevoir qu'il y ait place au pays pour un grand nombre d'immigrants, en dépit de la thèse qui veut que l'arrivée d'immigrants favorise l'expansion du marché domestique, le commerce, etc. Il est vrai, par ailleurs, qu'un certain nombre d'immigrants viennent au Canada à cause d'une compétence professionnelle particulière ou pour lancer de nouvelles industries, et nous n'avons pas d'objection à soulever sur ce point, mais les immigrants de cette catégorie représentent environ le cinquième de ceux que le Canada accueille cette année. Quant aux autres, la C.T.C.C. est au courant des difficultés qu'ils rencontrent parce qu'elle a un Service d'immigration où s'adressent, chaque année, de cinq à six mille immigrants. Il n'y aurait pas tellement d'objections de notre part même à une immigration plus considérable, si la politique économique nationale permettait d'abord aux citoyens canadiens de gagner honorablement leur vie.

Dans le dernier mémoire qu'elle présentait au gouvernement fédéral au mois de décembre 1953, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada avait jugé opportun d'attirer l'attention des gouvernants sur les problèmes du commerce extérieur, parce qu'elle voyait dans un meilleur aménagement des échanges commerciaux un des principaux moyens d'assurer un haut niveau d'embauchage au Canada. Malheureusement, depuis cette date, un plus grand nombre de travailleurs canadiens ont manqué d'emploi ou sont demeurés plus longtemps en chômage.

Nous voudrions donc, dans le présent mémoire, traiter plus spécialement la question du chômage, convaincus qu'elle constitue le principal sujet d'inquiétude des travailleurs que nous représentons.

Depuis la fin de la dernière guerre, en dépit du chômage saisonnier, qui a affecté durement certaines catégories d'ouvriers, l'embauchage s'est maintenu à un niveau relativement élevé.

Au cours des douze derniers mois la situation s'est modifiée considérablement. Les variations des différents indices économiques montrent que le chômage est devenu un problème grave.

Les statistiques sur le chômage

L'analyse du chômage de 1954, par rapport à l'année précédente, indique une tendance nouvelle : une couche de chômage permanent paraît bien se superposer aux variations saisonnières de l'emploi.

En janvier 1953, il y avait 187,000 personnes sans emploi et à la recherche de travail; en janvier 1954, leur nombre atteignait 280,000. En 1953, les conditions de l'embauchage commencèrent à s'améliorer plus tôt, car, en avril,

on comptait 165,000 travailleurs sans emploi; en 1954, le même mois marquait une augmentation très considérable, puisque 303,000 personnes recherchaient du travail.

Les statistiques de juillet sont encore plus significatives : en 1953, il y avait 90,000 personnes sans emploi, soit 2.2 pour cent de l'ensemble des travailleurs "payés"; cette année, ce nombre et ce pourcentage passaient respectivement à 171,000 et 4.3 pour cent. La situation ne s'est guère améliorée en août et en septembre, puisque le nombre des sans-travail s'y établissait à 174,000 et à 167,000.

Si le nombre des personnes en chômage a augmenté sensiblement dans le cours de l'année, il importe aussi de signaler que les périodes chômées sont beaucoup plus longues qu'elles ne l'étaient en 1953 pour une bonne partie des travailleurs affectés. La proportion de ceux qui ont été quatre mois et plus sans emploi s'est accrue fortement pour atteindre des augmentations respectives de 70 p. c. en janvier, 128 p. c. en avril, 200 p. c. en juin et d'au moins 165 p. c. en juillet et en août 1954 par rapport aux mois correspondants de l'année précédente. En termes numériques, l'augmentation se chiffre à 19,000 personnes en janvier, 73,000 en février, 42,000 en juin et au moins 33,000 en juillet et en août.

De ces faits, il ressort donc que le chômage actuel n'est pas exclusivement saisonnier ou frictionnel, mais présente les caractéristiques d'un chômage cyclique. Il n'y a pas seulement augmentation du nombre des sans-travail, mais aussi accumulation. Les gens sans emploi le demeurent plus longtemps. Si cette tendance persiste, un nombre de plus en plus élevé de familles ouvrières vont se trouver dans des conditions pénibles du fait que les droits aux prestations d'assurance seront épuisés.

Un autre élément de chômage qu'on ne doit pas négliger réside dans la réduction des heures de travail de ceux qui ont conservé leur emploi. On constate une baisse appréciable dans la moyenne des heures travaillées. Dans certains secteurs, cette diminution

est très marquée. Ainsi, par rapport au mois correspondant de l'an passé, en juin 1954, les ouvriers du vêtement et de la chaussure travaillaient 4.1 heures de moins et ceux de l'automobile 6.9 heures de moins par semaine.

Les variations de l'emploi

A leur tour, les variations des indices de l'emploi montrent que le nombre des sans-travail ne provient pas seulement de l'introduction d'une nouvelle main-d'oeuvre sur le marché. En 1954, tous les principaux indices ont diminué par rapport aux mois correspondants de l'année précédente. La marge est régulière dans l'ensemble des éléments industriels. Elle s'élargit même à mesure que l'année avance. Si l'on note une légère amélioration dans les industries du papier et des produits chimiques ainsi que dans la finance et les services, la diminution est marquée dans les textiles, dans le vêtement, dans l'industrie du bois, dans la métallurgie, dans la fabrication de l'outillage de transport, dans le bâtiment et dans les accessoires électriques malgré la forte demande d'appareils de télévision.

Sur le plan géographique, la baisse affecte toutes les provinces, sauf la Saskatchewan. Elle est plus prononcée dans l'Est que dans les Prairies. Au cours de l'hiver, elle était très grave dans le Québec; depuis quelques mois, l'Ontario semble davantage touché. Par exemple, l'indice de l'emploi a baissé très fortement dans les villes industrielles comme Windsor et Hamilton.

Les tendances de la production

Les tendances de la production éveillent les mêmes craintes que la situation de l'emploi. La production industrielle a enregistré des baisses successives de janvier à juillet 1954 comparativement à 1953. Cette différence était de 1.3 p. c. en janvier, de 4.8 p. c. en avril, de 3.6 p. c. en mai et de 3 p. c. en juillet. Tous les secteurs sont touchés, sauf celui des mines qui utilise un pourcentage plutôt faible de la main-d'oeuvre. Cette baisse est particulièrement marquée dans l'industrie manufacturière, soit 5.7 p. c. de moins en juillet 1954 qu'en juillet 1953.

LE PLEIN EMPLOI...

Cet ensemble de faits montre que le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour parer à ce qui nous semble être un point tournant dans l'économie canadienne. Dans le courant de la guerre, nos gouvernants nous ont répété à plusieurs reprises que le Canada était promis à un brillant avenir, qu'il était un des pays du monde les mieux placés pour réaliser le plein-emploi et assurer à sa population un haut niveau de vie. Le chômage qui persiste dans cer-

tains secteurs comme les textiles primaires et secondaires, l'automobile, etc., contredit cet optimisme. Les travailleurs, cependant, continuent d'avoir confiance en l'avenir. Ils croient sincèrement que le Canada, avec ses immenses ressources naturelles et techniques, peut leur procurer ces conditions de vie et cette sécurité, et que la politique économique générale du pays devrait être orientée en ce sens.

DES TRAVAUX PUBLICS...

D'une manière plus immédiate, étant donné les conditions actuelles du chômage, la C.T.C.C. estime que le gouvernement devrait entreprendre la réalisation d'un vigoureux programme de travaux publics, principalement dans les régions où l'embauchage se fait de plus en plus rare. Le gouvernement devrait également aider da-

vantage à résoudre la crise du logement qui demeure grave. Ce serait là, nous semble-t-il, un excellent moyen de stimuler la reprise économique tout en assurant à la population un meilleur habitat et en contribuant d'une façon efficace à la disparition de la plaie des taudis, source de maux sans nombre.

LA DEDUCTIBILITE DE L'IMPOT...

La C.T.C.C. a toujours considéré que les provinces ont droit à des sources de revenus suffisantes pour leur permettre de remplir le rôle qui leur est dévolu par la constitution canadienne. Le débat qui se prolonge depuis plusieurs années est actuellement préjudiciable aux citoyens de la province de Québec qui se trouvent obligés de payer un double impôt sur le revenu. En conséquence, nous considérons de notre devoir de demander au gouvernement de déduire l'impôt provincial de l'impôt fédéral sur le revenu, ou qu'une entente soit conclue le plus tôt possible entre les deux gouvernements, entente qui devrait assurer aux provinces le droit à des sources de revenu suffisantes pour assumer toutes leurs responsabilités.

UNE BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE...

La C.T.C.C. considère également que le gouvernement devrait contribuer à l'établissement d'entreprises capables d'assurer aux travailleurs des sources d'emploi stables par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle. Cet organisme institué, il y a déjà une dizaine d'années, a joué un rôle utile dans nombre de cas. Nous croyons que la Banque devrait être autorisée à prêter plus généreusement afin de stimuler les investissements dans les secteurs industriels nouveaux ou sous-développés.

L'augmentation du pouvoir d'achat...

Dans les circonstances, il nous paraît particulièrement important de maintenir le pouvoir d'achat de la population à un niveau aussi élevé que possible. A plusieurs reprises, nos gouvernants nous ont répété que le jour où les relations internationales permettraient de réduire les budgets de défense, ces sommes seraient versées en bénéfices de sécurité sociale. En fait, la C.T.C.C. croit que les prestations d'assurance-chômage, les allocations familiales et les pensions aux vieillards devraient être augmentées substantiellement, de telles mesures pouvant contribuer à bloquer jusqu'à un certain point le recul qui se manifeste depuis quelques mois dans l'activité économique.

Full Text of the Memorandum of the C.C.C.L. to the Federal Cabinet

Our demands in the Matter of Unemployment Insurance

Newspapers have announced lately that the Government was preparing a project for redrafting the Unemployment Insurance Act. This initiative corresponds to a very urgent need. The C.C.C.L. has formulated many critics of this Act as it exists and has suggested a great number of amendments. It hopes to be consulted in due course on the present recast.

Let us, for the time being, recall the basic labor demands in the matter of unemployment insurance:

1—Benefits should be increased so as to re-establish the relation existing in 1941, between the allowances and the wages and to give the maximum buying power to the unemployed, while taking into account the condition of the insurance fund.

2—The scope of application of the Act should be extended so as to embrace all workers, including hospital and welfare institution employees.

3—Actual restrictions concerning waiting periods and married women must be abolished.

4—Benefit periods must be established taking consideration the present state of unemployment which seems to possess a certain character of permanency.

A NATIONAL POLICY ON IMMIGRATION

A few weeks ago (exactly on October 18th 1954) the Honorable Minister of Citizenship and Immigration has called in Ottawa a conference during which representatives of employers' associations, labor unions, farmers' groups and railway brotherhoods were able to discuss, with officers of the Department concerned, certain aspects of the question of immigration in Canada. The C.C.C.L. has appreciated being invited to that conference and was represented. The discussion undertaken and the exchange of views would deserve to be continued.

The C.C.C.L. is of the opinion that the Department of Immigration should go a step further and from a permanent consulting commission, whose members, nominated by recently invited associations, would meet periodically with officers of the Department to discuss in detail and in a more practical way the policy of immigration (so hard to understand), the annual programs, the present Act and by-laws. Moreover, for the immigration to be effectively selective and acceptable for labor, immigration should not only be suspended in the case of industries affected by unemployment, but also in the case of industries which are natural outlets for unemployed Canadian workers of various trades. We would gain, we trust, by discussing these problems in a permanent consulting commission.

In labor organization and part-

icularly with the C.C.C.L., the objection to immigration is less related to immigration itself than to the present economic condition and to unemployment. As a matter of fact, the figure of approximately 160,000 immigrants per year for Canada does not seem exaggerated, especially if we take into account that on this total, the proportion of dependents is nearly forty per cent. But when, as a present, there are, in Canada, a few hundred thousand workers completely or partially unemployed, it is hard to conceive that there is room in this country for a great number of immigrants, in spite of the thesis which says that the arrival immigrants favors to expansion of the domestic market, commerce, etc. Moreover, it is true that a certain number of immigrants come to Canada because of a particular professional competence or to start new industries, and we have no objections to bring on this subject, but the immigrants in this class represent approximately one-fifth of those that Canada receives this year.

As for the others, the C.C.C.L. is aware of the difficulties they encounter because it has a service of immigration where, every year, from five to six thousand immigrants address themselves. There would not be so many objections on one part even for a larger immigration if the national economic policy would first allow the Canadian citizens to earn a decent living.

THE CRIMINAL CODE SHOULD BE MODIFIED

The C.C.C.L. is happy to note that the Federal Government, at the suggestion of our representatives, has brought many amendments to the Criminal Code concerning the articles which were related to the right of association and the right to strike.

However, it considers that article 365 relative to the breach of contracts should be modified in such a way as to exclude all references to the provincial laws on labor. Previously, the Criminal Code was limited to the major criminal offences and the provincial laws to the offences of less importance. Nowadays, for a minor offence, a worker is placed on the same footing as great criminals due to the fact that he will be prosecuted by virtue of a provision of the Criminal Code instead of his being sued under

provincial laws. Moreover, a worker, condemned for a minor offence, can again be prosecuted immediately by virtue of another provision of article 365, thus being exposed to a double punitive sanctions or at least considered as a dangerous criminal.

In its present form, article 365 has something odious for workers, and the C.C.C.L. does not see any valid reason to justify the latter part, that which embodies the provincial laws in the article where the first part deals with sabotage. For the least offence, the workers will be prosecuted under the article of the Criminal Code relating to sabotage and their reputation will be seriously compromised in the eyes of public opinion, due to the publicity given to that kind of accusations.

The Government Must Act to Realize Full Employment

In the last brief which it presented to the Federal Government, in the month of December 1953, the Canadian and Catholic Confederation of Labour had thought opportune to draw the attention of the Government on the problems of exterior trade because it saw, in a better planning of commercial exchanges, one of the principal means to ensure a high level of employment

in Canada. Unfortunately, since that date, a greater number of Canadian workers have lost their jobs or have been unemployed for a long time.

We would like, then, in this report, to talk especially about the question of unemployment, being sure that it constitutes the main subject of uneasiness among the workers that we represent. Since the end of the last war, in spite

of the seasonal unemployment which cruelly affected certain classes of workers, the employment was maintained at a relatively high level.

In the last twelve months the situation has been modified greatly. The fluctuations in the different economic indexes show that unemployment has become a serious problem.

UNEMPLOYMENT STATISTICS

The statistics on unemployment in 1954 compared to the preceding year show a new trend: a strata of permanent unemployment seems to superpose itself upon seasonal fluctuations of employment.

In January 1953, there were 187,000 persons unemployed and looking for work; in January 1954, their number reached 280,000. In 1953, the conditions of employment started to improve sooner because, in April there were 165,000 workers without jobs; in 1954, the same month showed a considerable increase, since 303,000 persons were looking for work.

The statistic of July are again more significant: in 1953, there were 90,000 persons without work, or 2.2 per cent of all "paid" workers; this year, this number and this percentage went respectively to 171,000 and to 4.3 per cent. The condition has not improved much in August and in September, since the number of unemployed was established at 174,000 and at 167,000.

If the number of unemployed persons increased sensibly during the year, it is equally important to note that the periods of unemployment are longer than they were in 1953 for a great portion of the workers concerned. The

proportion of those who were four months and more without work has increased greatly to reach increase of respectively 70 per cent in January, 128 per cent in April, 200 per cent in June and of least 165 per cent in July and in August 1954, compared to the corresponding months of the preceding year. In numerical terms, the increase amounted to 19,000 persons in January, 73,000 in February, 42,000 in June and at least 33,000 in July and in August.

In view of these facts, it is then evident that actual unemployment is not exclusively seasonal or frictional, but presents the characteristics of cyclic unemployment. There is not only an increase in the number of unemployed, but also accumulation. People without work stay unemployed longer. If this trend persists, a higher and higher number of workers' families will be found in these painful conditions from the fact that the rights to insurance allowances will be exhausted.

Another element of unemployment that must not be neglected consists in the reduction of working hours for those who have kept their jobs. We note an appreciable decrease in the average hours worked. In certain sectors, this decrease is well pronounced. So,

compared to the corresponding month of last year, in June 1954, workers in the garment and shoe industries worked 4.1 hours and those in the automobile industry, 6.9 hours less per week.

In turn, the fluctuations of the employment index show that the number of unemployed does not come only from the introduction of new labour on the market. In 1954, all the main indexes have decreased compared to the corresponding months of the preceding year. The margin is regular on the whole of the industrial elements. It even increases as the year progresses. If we note a small improvement in the paper and chemical products industries and also in finance and services, the decrease is pronounced in the industries of textiles, garment, wood, metallurgy, manufacture of transport equipment, building and electrical appliances, even with the great demand for television sets.

On the geographic level, the decrease affects all provinces, except Saskatchewan. It is more evident in the East than in the Prairies. During winter, it was very serious in Quebec; since a few months, Ontario seems more affected. For example the index of employment has greatly decreased in the industrial cities of Windsor and Hamilton.

A PROGRAM OF PUBLIC WORKS

This combination of facts shows that the Government must use every possible means to provide against what seems to us a turning point in the Canadian economy. During the war, our Government repeated often that Canada was promised a brilliant future, that it was one of the best posted countries in the world to realize FULL EMPLOYMENT and to ensure to its population a high standard of living. The unemployment which persists in certain sectors, as in primary and secondary textiles, automobile, etc., contradicts this optimism. Workers, nevertheless, continue to have faith in the future and they sincerely believe that Canada, with its great and technical resources, can give them these living conditions and this security, and the general economic policy of the country should be directed towards that end.

In a more direct way, with the present conditions of unemployment, the C.C.C.L. is of the opinion that the Government should undertake the realization of a dynamic program of public works, mainly in the areas where employment is scarce. The Government should also help more to solve the housing shortage which is still serious. It would be, it seems, an excellent means of stimulating an economic revival while ensuring to the population

better living quarters and contributing in an effective way in the removal of the civil of slums, source of innumerable ills.

The C.C.C.L. considers also that the Government should help more in the establishment of enterprises capable of ensuring the workers some sources of permanent employment by the medium of the Industrial Expansion Bank. This organism, founded some ten years ago, has played a useful role in many cases. We think that the Bank should be authorized to make more generous loans so as to stimulate investments in new or under-developed industrial sectors.

In the circumstances, it seems

particularly important to maintain the buying power of the population to as high a level as possible. On several occasions, our leaders have repeated that when the international relations could permit us to reduce the defence budgets, these sums would be given as social security benefits. In fact, the C.C.C.L. believes that unemployment insurance allowances, family allowances and old-age pensions should be increased substantially. Such measures could contribute to counteract up to a certain point, the setback manifested in the economic activity during the last few months.

INCOME TAX DEDUCTIBILITY

The C.C.C.L. has always considered that the provinces have a right to sources of revenue sufficient to perform the role rested in them by the Canadian Constitution. The debate, which been carried on for many years in presently prejudicial to the citizens of the Province of Quebec who are forced to pay a double income tax. Consequently, we consider it our duty to ask the Government to deduct the provincial income tax from the federal income tax, or that an agreement be concluded as soon as possible between the two governments, which agreement should ensure to the provinces the right to sources of revenue sufficient to assume all their responsibilities.

TRAVAIL ET FOYER

LE SIXIEME SENS DES MERES DE FAMILLE

Le sixième sens des mères de famille, c'est le sens du danger. C'est un sens qui ne se développe pas tout d'un coup, mais à mesure que nos petits apprennent à se mettre le nez là où ils ne doivent pas.

Jusqu'à ce que le nouveau-né ait appris à se tourner sur lui-même, notre sixième sens n'a pas beaucoup de chance de s'exercer. Mais à partir du jour où bébé s'est retourné et a failli se jeter en bas de la table, ou bien où il s'est avancé, on ne sait comment, jusqu'au bord d'un grand lit, là nous commençons à être en éveil. Nous devenons tellement habitués aux mouvements de nos enfants que nous prenons d'infinies précautions pour déposer le petit bébé d'une amie, qui ne peut même pas encore bouger ses mains. Cela nous devient naturel de faire attention.

Quand l'enfant se traîne, instinctivement nous ne laissons plus rien à sa portée, même si nous n'avons jamais été des exemplaires d'ordre et de propreté. Nous pensons à baisser le couvercle du cabinet de toilette, à ramasser les épingles, à fermer les portes des pièces trop dangereuses, à empêcher l'accès des escaliers.

Chaque maman développe son sixième sens selon l'âge de ses enfants. Une amie qui vient vous visiter avec un enfant un peu plus jeune que le vôtre commence par fouiller dans la boîte à jouets pour y enlever les petits objets que son fiston pourrait avaler. Chez elle il n'est pas dangereux de laisser une bouteille d'eau de Javel mal fermée, au bord de l'évier, mais dans votre maison cela pourrait occasionner des accidents graves. Votre sixième sens vous fait pousser les bouteilles au fond des étagères, et visser les bouchons hermétiquement. Il vous fait aussi marcher lentement quand vous avez dans les mains une bouilloire ou un plat chaud. Vous avez toujours un oeil derrière la tête pour parer aux gaucheries du petit qui commence à marcher.

Quand notre sixième sens est en défaut, il arrive des tragédies qui nous obligent à prendre des bonnes résolutions. Il arrive heureusement des accidents mineurs, comme des oeufs cassés à la demi-douzaine, et des chapeaux qui jouent au bateau dans l'eau du bol de toilette. Ces tracaseries qui nous impatientent tellement nous forcent à la prudence avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant que nous n'ayons ébouillanti un bébé ou qu'un enfant d'un an se soit jeté en bas de l'escalier.

Malheureusement ces choses-là arrivent. Mais si les mères n'étaient pas pourvues d'un sixième sens, elles seraient beaucoup plus fréquentes, car Dieu sait si nos petits ont le nez fourré partout, et s'ils passent tout près des accidents vingt fois par jour!

Jeanne DANSEREAU

A la radio, le jeudi soir

Pour les femmes dont le mari travaille le soir, la radio et la télévision prennent une grande importance. Nos journées sont évidemment organisées d'une toute autre façon que celles dont le mari entre à la maison pour le souper. Quand les enfants sont couchés, nous avons devant nous au moins trois heures de tranquillité pour accomplir les travaux qui sont impossibles lorsque nous avons les marmots autour de nous. La télévision doit bouleverser ces petites soirées tranquilles, mais quand nous n'avons que la radio pour accompagner notre besoin du soir, je trouve que c'est une façon bien agréable de travailler.

Il y a des soirs où les programmes sont particulièrement divertissants. Le jeudi soir, par exemple, les émissions intéressantes se poursuivent presque sans interruption, à Radio-Canada, jusqu'à ce que soit dépassée l'heure raisonnable du coucher.

Pour moi, la soirée commence avec les aventures de Michel Strogoff, à 5 h. 30, pendant le souper des enfants. J'en manque sûrement les trois quarts, mais je rattrape par-ci par-là quelques bribes de mes lectures d'autrefois. Avec "Sur nos ondes" et le papotage gentil de Nicole Germain, j'apprends en quoi consistait la soirée. René Levesque, un vrai magicien de la radio, fait un reportage sur les mines de l'Ungava.

Trois romans-fleuves se succèdent, coupés par les actualités. Le Père Didace laisse entendre qu'il pourrait se remarier, c'est une grosse nouvelle. Alexis est dans le pétrin, mais on peut entrevoir qu'il s'en tirera. Ovide Plouffe est aussi dans le pétrin, mais un miracle se produit à temps. Les actualités sont noyées par le bain de mes filles.

Avec les Plouffe, je couche les enfants et je commence le repassage. Les chansons de Lucille Dumont sont agréables, mais les textes de "Tambour Battant" sentent la propagande. Arrive une autre chanteuse, Louise Leclerc, avec "la boîte à chansons". Les chansonnettes sont moins bien choisies et les textes sont aussi pauvres. "Mon gigolo" serait plus à sa place au cabaret.

Je commence ma couture en même temps que s'amorce l'intrigue du "Curé de Village". Le petit village paisible de St-Vivien cache en son sein un vrai "vilain", comme on en a connu au cinéma. Mais les personnages plus sympathiques que nous suivons depuis plusieurs années rétablissent l'équilibre.

Au théâtre Ford, le méchant est encore plus méchant. Il veut absolument tuer sa douce et riche épouse, et il y parvient presque. Mais le "bon" est là pour protéger l'innocente jeune femme, et tout est bien qui finit bien. L'innocente épouse a déjà trompé son mari avec son héroïque défenseur, mais actuellement ils sont "bons", et ce sont toujours les "bons" qui triomphent.

J'écoute avec plaisir un nouveau programme de Guy Muffette, "Au bord de la rivière", avec un texte bien poétique de Mme Gaudet-Smet, les chansons de Félix Leclerc et la musique d'Hector Gratton. C'est une émission toute fraîche et sans prétentions, comme on les aime.

Après les nouvelles, un autre programme sans prétentions, le "Journal d'un père de famille". Il est signé par Gérard Pelletier, mais bien des hommes doivent s'y reconnaître et retrouver les ruses de leurs femmes quand le narrateur dit "Ma femme est ainsi, quand elle veut savoir quelque chose..."

A 10 h. 30, quand on peut être sûr que les enfants sont couchés, on parle aux parents des difficultés et des joies de la vie de famille, dans la chronique de la vie conjointe. L'autre soir, c'était Suzanne Marier qui parlait du développement de l'enfant. L'équipe permanente de cette émission a discuté avec elle de la marotte des parents modernes qui courent aux spécialistes en toute occasion. Ils ont "bien tapé sur le bobo".

A 11 heures, les amateurs de musique sont heureux de retrouver "Adagio" et ensuite "La fin du jour". Mais ma journée à moi finit avant cela. Demain, je me lève à 6 h. 45!

Jeanne DANSEREAU

Votre probleme??

Mon mari travaille de nuit. Nous avons quatre enfants qui vont à l'école. Quand les enfants sont à la maison, mon mari dort. Les enfants ne le voient presque jamais. Il y aurait bien le dimanche, mais il va au bowling, parce que c'est son jour de congé comme il dit. Je comprends qu'il a besoin de distraction, car il travaille très fort, mais moi aussi j'en aurais besoin et pourtant je ne sors pas souvent. Ce qui m'inquiète, c'est que mon mari ne connaît pas ses enfants, il ne s'en occupe pas et c'est toujours moi qui m'occupe de tout. Comment faire pour lui faire comprendre cela.

MAMAN DE 35 ANS

Je pense que votre mari ne prend pas d'intérêt à sa famille parce qu'il ne vit pas avec elle et que peut-être vous ne le tenez pas au courant des problèmes de vos enfants qui sont aussi les siens. Vous n'êtes pas la seule à avoir un mari qui travaille quand les autres dorment et qui dort quand les autres sont en pleine activité. C'est pourquoi je fais appel aux lectrices du "Travail" qui ont le même problème que vous afin qu'elles nous aident à trouver des solutions et des suggestions qui pourraient vous aider. Nous publierons leurs envois. Ecrivez à :

Le Courrier,
Journal "Le Travail",
8227, boul. St-Laurent, Montréal.

R. G.

POUR CELLES QUI CROIENT "AUX SAUVAGES"

Les jeunes mamans qui attendent un bébé se font souvent des montagnes avec les "oui-dire" de la voisine ou de la tante qui elles "en ont eu et qui savent". Je lisais un article dernièrement de G. Palmer, où l'auteur distingue le vrai du faux dans toutes ces rumeurs qui, aux yeux de plusieurs parents, sont la "vérité". J'en emprunte quelques-unes des plus courantes. Les femmes enceintes doivent manger pour deux.

Faux. Trop de nourriture risque de faire engraisser la femme à l'excès et peut amener la toxémie.

Une émotion qui frappe une femme durant sa grossesse peut laisser des traces sur l'enfant.

Faux. La théorie selon laquelle les influences prénatales peuvent laisser des traces sur le corps d'un enfant est niée par les médecins.

Le lait maternel ne vaut pas mieux qu'une bonne "formule".

Faux. Les médecins estiment que les enfants élevés au sein se portent mieux que les autres.

Le régime de la mère peut, durant la grossesse, modifier le poids du bébé.

Faux. On considère que l'alimentation de la mère n'a, pour ainsi dire, aucune influence sur le poids du bébé.

Il est plus pénible d'accoucher d'un garçon que d'une fille.

Exact. Les garçons sont en général plus gros, ce qui rend l'accouchement plus difficile. Mais, c'est une question de poids et non de sexe.

Les médecins peuvent déterminer infailliblement le sexe de l'enfant pendant les derniers mois de la grossesse, d'après les battements du coeur du fœtus.

Faux. Personne ne peut prédire le sexe avec certitude.

La naissance d'un premier enfant est dangereuse pour les femmes âgées de plus de 25 ans.

Faux. La mortalité infantile et maternelle est plus élevée lorsque les mères ont moins de 20 ans ou plus de 35 ans. C'est entre ces deux âges que les enfants naissent avec plus de sécurité.

Il est plus dangereux pour l'enfant que la mère boi-

ve de l'alcool pendant la grossesse, que pendant l'allaitement.

Faux. Boire de l'alcool en allaitant est néfaste pour l'enfant. Tandis que l'alcool, pris modérément pendant la grossesse, ne nuit pas, en général, à l'enfant.

Un bébé né à 7 mois a plus de chance de survivre qu'un bébé né à 8 mois.

Faux. Plus l'enfant est proche du terme, plus il a de chance de survivre.

Si une femme ressent une "envie" pour un aliment quelconque, il faut tout faire pour la satisfaire, car cet aliment est essentiel à son organisme.

Faux. Ces poussées d'appétit se portent rarement sur des aliments qui font défaut. Il s'agit en général d'un caprice quelquefois même de nature hystérique. Inutile, par conséquent, de se mettre d'urgence à la recherche de l'élément en question.

L'enfant à naître a plus de chance d'être un garçon si c'est la mère qui présente la plus forte personnalité dans le ménage.

Faux. La personnalité des parents n'a aucune influence sur le sexe des enfants.

La naissance d'un premier enfant est souvent plus prématurée que celle des suivants.

Faux. Il n'y a de ce point de vue aucune différence entre les enfants.

R. G.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

Siège social: 38, rue Curran, Québec, P. Q.

D

Téléphone
Plateau
5151

**ACHETE BIEN
QUI ACHETE
CHEZ**

Dupuis Frères
RAYMOND DUBOIS, président

855 est, rue Sainte-Catherine
MONTREAL

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressantes les syndiqués de la Canadian Vickers

Les griefs

Tel qu'annoncé la semaine dernière, le Comité des Griefs, rencontré lundi, M. W. R. Fox, directeur du personnel, en vue de régler les griefs découlant de l'interprétation de la clause de séniorité. Bien qu'il soit évident que dans les cas de mises à pied, la clause séniorité n'est pas suivie par la compagnie dans d'autres départements, elle fut appliquée et respectée dans le cas de trois officiers de l'union, ce qui est un fait très significatif.

A la demande qui lui fut faite, M. Fox a répondu que les employés récemment mis à pied retourneraient au travail le 15 décembre. Jeudi matin, les représentants du syndicat et de la compagnie doivent se rencontrer de nouveau pour terminer l'étude de tous les griefs en suspens. Lors de la dernière rencontre, l'union était représentée par Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur légal de la CTCC, l'agent d'affaires de l'union, M. Paul Laframboise, ainsi que plusieurs membres de l'exécutif.

Des questions

Plusieurs membres de l'union se demandent ce qu'il est advenu du Canadian Vickers Review, une publication de la compagnie qui n'a pas paru depuis plusieurs mois.

L'arbitrage

La prochaine réunion du tribunal d'arbitrage aura lieu vendredi, le 12 novembre à 2.30 p.m. La semaine prochaine, nous dirons ce qui s'est passé lors de cette réunion.

Une offre

Afin de dissiper certain malentendu et contrairement aux rapports qui circulent un peu partout, nous venons à mentionner que la seule offre faite par la compagnie relativement à la question des salaires, est une offre de 5 cents l'heure pour les travaux malpropres (dirty jobs). Il ne fut nullement question d'une augmentation générale de salaire de la part de la compagnie.

Appréciation

Le Comité social vient de recevoir une lettre de Mme John Holmes exprimant son appréciation et ses remerciements pour les visites faites et les cadeaux offerts à son mari lors de son séjour à l'hôpital. C'est le confrère Charbonneau, du comité des visiteurs aux malades qui a servi d'intermédiaire pour faire entrer M. Holmes à l'hôpital lorsqu'il s'est rendu compte que ce dernier n'était pas en bonne santé.

T.V.

Notre télé-récepteur dans la salle de l'union est devenu très populaire maintenant que la saison d'automne est bien commencée. Une foule de plus en plus nombreuse de membres s'y rend pour suivre les combats de boxe et de lutte ainsi que les parties de hockey.

La cinquième colonne

Tous les travailleurs sont avisés de ne pas quitter leur travail sans avoir obtenu la permission de leur contremaître. Autrement, cet individu, dont nous vous parlions la semaine dernière n'aura rien de plus pressé que de vous dénoncer.

Québec

Le Conseil central forme un Comité d'action civique

Au cours de leur assemblée annuelle tenue sous forme de congrès, dans la journée de dimanche, les 189 délégués syndicaux des divers centres qui relèvent de la juridiction du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec ont adopté d'emblée une résolution constituant un comité d'action civique.

C'était la matérialisation d'un vœu contenu dans le rapport moral du président, M. Joseph Parent. "Il faut accroître l'action civique", avait déclaré M. Parent qui poursuivait en ces termes :

"Le domaine de l'action civique ne doit pas lui non plus nous laisser indifférents. Sans doute, l'action syndicale proprement dite doit demeurer la première de nos préoccupations. Toutefois, il ne faut pas oublier que les travailleurs sont intéressés à la vie de la Cité. C'est pourquoi je suggère que pour ce qui est de Québec, le Conseil central prenne l'initiative de présenter chaque année un mémoire au conseil municipal ainsi qu'à la commission scolaire, afin de faire connaître les points de vue de ses membres en matière de problèmes municipaux et scolaires".

Cette déclaration du président indique dans quel sens ce comité d'action civique entend exercer son mandat, sous l'autorité directe du Conseil central. Ce comité pourra aussi accomplir toute mission que lui confèrera le même conseil.

Cinq membres font partie du comité, qui fut constitué séance tenante. Ce sont: MM. Eugène Rancourt, Armand Wagner, Marcel Pépin, Réal Labelle et Albert April.

L'organisation

Le président Joseph Parent, dans son rapport moral, a fait ressortir l'importance de l'organisation. Notre mouvement syndical est loin d'avoir pénétré encore dans tous les sections de l'activité économique et d'y avoir établi des positions solides. On dira peut-être que les circonstances actuelles ne se prêtent pas à l'organisation. Il est indéniable que nous paraissions engagés dans une période de ralentissement de l'activité économique, que le chômage est devenu le problème le plus angoissant depuis un an. Néanmoins, cette situation ne doit pas nous rendre plus craintifs, au contraire, elle doit stimuler notre volonté de vaincre.

Le confrère Parent souligne une formule très heureuse en matière d'organisation, soit la formation d'équipes de propagandistes qui sont disposés à donner quelques-unes de leurs soirées chaque semaine à un certain travail de recrutement. Le Conseil Central de Québec, le premier à tenter cette expérience, se rend compte aujourd'hui qu'elle a donné de bons résultats en diverses occasions. Toutefois, il faudrait encore augmenter graduellement le nombre de ces équipes.

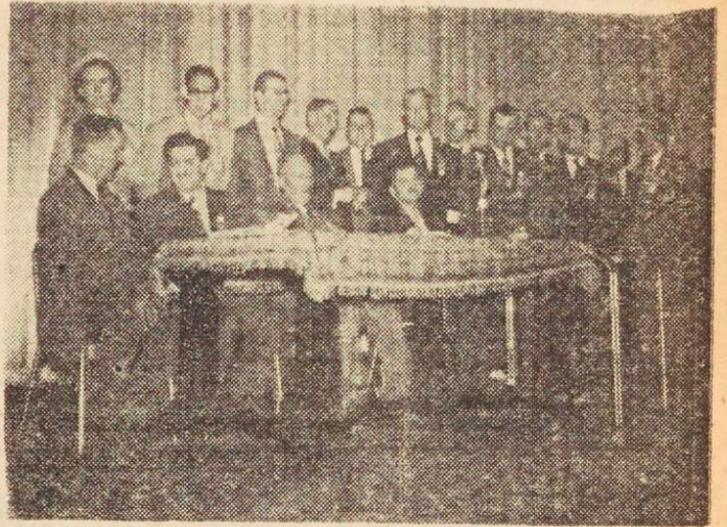
Les élections

Les 189 délégués présents ont réélu presque tous les membres du conseil d'administration, dont le président, M. Joseph Parent, auquel on confiait son 6e mandat.

M. Parent fut réélu par acclamation, de même que tous ses collègues, sauf deux: M. Alphonse Proulx, secrétaire et M. Omer Chevalier, sergent d'armes. L'exécutif comote un nouveau venu dans la personne de M. Rosario Gosselin, élu par acclamation à la fonction de premier vice-président. Il succède à M. René Bélanger, président de la Fédération des employés municipaux de la province, que ses fonctions actuelles ont empêché de se présenter à nouveau.

Les autres membres de l'exécutif sont: MM. André Roy, 2e vice-président; Lucien Delisle, ass.-sec.-archiviste; Maurice Dussault, sec.-correspondant; J.-A. Cantin, sec.-financier; Mlle Georgette Plante, ass.-sec. financière; MM. Adélarde Mainguy, trésorier; Jos. Conseiller, commissaire-ordonnateur et Omer Chevalier, sergent d'armes.

On a élu des directeurs régionaux qui veilleront aux intérêts de leurs centres respectifs auprès du Conseil central. Ce sont: MM.



Les membres du Conseil d'administration du Conseil central de Québec, photographiés après les élections présidées, par M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.

Marchang, pour le comté de Portneuf; Omer Masson, pour Montgagny-Islet; Hervé Mailhot, pour la région de Plessisville et Adrien Ferland, pour la Beauce. La région de Thetford-Mines fera accréditer plus tard le délégué de son choix.

M. Jacques Lemieux a été désigné pour la vérification annuelle des livres, tâche qu'il assumait déjà.

neuf; Omer Masson, pour Montmagny, président de la C.T.C.C., présida les élections et procéda à l'installation des officiers, en présence de MM. les abbés Aurèle Ouellet et Philippe Laberge, aumônier et aumônier-adjoint du Conseil central, Henri Masson, aumônier des Syndicats de Thetford et Antoine Després, aumônier du Syndicat du Textile de St-Grégoire.

Me Marius Bergeron, procureur de la C.T.C.C. et M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation du même organisme, assistaient à l'assemblée annuelle à titre d'invités.

En plus du rapport moral du président sortant de charge, M. Joseph Parent, et des minutes de la dernière assemblée annuelle lues par le secrétaire, M. Alphonse Proulx, les délégués ont pris connaissance du rapport des activités du conseil central, M. Réal Labelle, directeur de ce service, a fourni les renseignements à ce sujet tandis que M. Lucien Dorion donnait lecture de son rapport annuel sur l'organisation et la négociation.

M. Jacques Lemieux, vérificateur des livres, a présenté le rapport du dernier exercice financier.

QUEBEC

NOMBREUSES NEGOCIATIONS DANS LA CHAUSSURE

M. Albert April de Québec, président de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure vient de nous faire part de nombreuses activités dans la région de Québec où l'on est en pleine période de renouvellements de conventions.

Une convention vient d'être signée, une autre négociation est actuellement en cours, trois conventions sont actuellement devant les conciliateurs du Ministère du Travail, deux autres sont en arbitrage pendant qu'une sentence arbitrale est attendue d'ici quelques jours.

Les demandes

Comme l'on tente d'uniformer de plus en plus les conditions de travail et de salaires dans cette industrie, le syndicat a placé à peu près des demandes identiques dans chaque cas suivant la convention type de la Fédération.

Les principales demandes portent sur une augmentation de 10 à 15% du salaire réel, sur les fêtes chômées et payées, le surtemps après six heures de chaque jour, la réduction de la semaine de travail de 48 à 44 heures, l'amélioration de la sécurité syndicale et finalement un plan de sécurité sociale amélioré.

Convention signée

Une convention vient d'être signée avec l'entreprise Ludger Duchaine qui emploie environ 200 employés. Les employés touchent une augmentation de 8% de leur salaire réel; d'autre part, tous les taux ont été augmentés de 5% au-dessus des taux du décret.

Les employés sont aussi obtenus les surtemps après 6 heures p.m. ainsi que pour le travail le samedi, sauf exception en cas de bris

de machine. L'employeur a consenti à payer la moitié du coût d'un plan de sécurité sociale comprenant une assurance vie-maladie et hospitalisation.

La formule du règlement des griefs a été améliorée par suite de la réduction de la période entre la plainte et le règlement du grief; si l'entente est impossible, il y a recours à l'arbitrage avec sentence exécutoire.

Cette convention signée pour la durée d'une année à compter du 1er octobre 1954 accorde aussi 5 fêtes chômées et payées aux employés ainsi qu'une formule de sécurité syndicale améliorée. Les négociations ont été conduites par MM. Adalbert April, président de la Fédération; Eugène Rancourt, secrétaire de la Fédération; Armand Mercier, Robert Rouillard et Mlle Germaine Bélanger au nom des employés de Ludger Duchaine.

Négociations

Les procédures pour le renouvellement des conventions collectives sont actuellement au stade des négociations directes avec les entreprises J.E. Samsom et Quebec Stiehdorn qui comptent environ 175 employés.

Par ailleurs les employés de Faber Shoe, Albert Laliberté et Blondeau Shoe ont porté leur différend à la conciliation. Plus de 400 employés sont couverts par ces procédures.

D'autre part, les 800 employés de Gale Bros. et John Ritchie ont porté leurs différends à l'arbitrage. C'est le juge A. Pétrowsky qui agira d'office comme président du tribunal; MM. René Tremblay, économiste de la Faculté des Sciences Sociales de Laval et Me Jacques Dumoulin agiront respectivement comme arbitre syndical et arbitre patronal.

Dans le cas du différend avec l'entreprise Zicat et Frères, la sentence arbitrale touchant quelque 25 employés est attendue d'ici quelques jours.



L'équilibre parfait... compte aussi dans la préparation de la bière. A la riche saveur du malt, il faut savoir ajouter juste le bouquet qu'il faut—la quantité exacte de houblon. Dans la Molson, le mélange est parfait... et c'est pourquoi la grande majorité des amateurs de bière disent "une 'Mol' pour moi."

Molson's

C.C.C.L. PLUMBERS GET RAW DEAL FROM INTERNATIONAL UNION

In commenting on the settlement of the recent plumber's strike in Montreal, Camille Periard, business agent for the National Union of Plumbers (C.C.C.L.) has issued a statement concerning the 12-cent package increase which was accepted when the International Union 'jumped the wire' and arranged a meeting with Premier Maurice Duplessis without the knowledge of the C.C.C.L. Union.

Mr. Periard said that although 80% of the C.C.C.L.'s 700 men who were on strike returned to work last Thursday morning, "we are not satisfied with the settlement terms".

He charged that the International Union had placed the C.C.C.L. body in a bad position in an interview they obtained with Premier Duplessis that led directly to settlement of the strike.

"We didn't authorize the International Union to negotiate for us, especially when we were not there" Mr. Periard said. "I can tell you although our men are back at work, they are not satisfied".

"That goes for the men of the International Union too," he added. He estimated the strike cost the Union about \$70,000.

"Joker" Clauses Back-fire on the Companies

HAMILTON, (C.P.A.) — "Joker" clauses inserted in union contracts by company lawyers do not contribute to industrial peace and often back-fire on the company. Max Dodds, Welfare Director of the Ontario Federation of Labor (C.C.L.), told delegates to a conference on collective agreements here recently.

The conference of 150 unionists from all parts of the province was arranged by the 200,000 member O.F.L. and was first union conference in Canada devoted exclusively to the wording and interpretation of collective agreements.

Negotiated rights of workers are frequently deflated by 'trick phraseology' used by highly trained corporation lawyers and industrial relations consultants, Mr. Dodds pointed out.

"A union and a company may both feel they have arrived at an understanding after weeks or months of negotiations. Then when the agreements is written, they find they cannot agree on what the agreement means", he said. 'Legalistic trickery' employed by some company lawyers to much unnecessary friction between labour and management, the O.F.L. Welfare Director stated.

He noted that employers themselves were not always without blame. To some 'misguided' employers their greatest achievement was to 'put over on the union' in negotiations. Mr. Dodds felt that this attitude defeated itself, since it encouraged a distrust of the management that would show itself in later relations between the parties.

One of the difficulties in negotiations, he pointed out, stemmed from the neglect by employers of collective bargaining. Instead of top management negotiating in good faith with the union, it is a more and more common practice to hire a battery of corporation lawyers to do their bargaining for them. "Just ask any Ford worker if this contributes to industrial harmony!", he said.

Only when top management climbs down from its ivory tower and meets the union at the bargaining table can there be a reasonable and sensible approach to the differences between workers and employers.

DEMANDEZ



La Cigarette La Plus Douce, La Plus Savoureuse Au Canada

Striking Proof it Pays to be a Union Man

CHICAGO, (C.P.A.) — Striking proof that it pays to organize was given to millions of white collar workers recently when, by coincidence, results of three surveys of comparative wage rates between office and industrial workers were published on the same day.

First, the University of Chicago's Industrial Relations Centre, comparing the income of non-union white collar workers with that of unionized industrial workers, found that the average for the manual worker was \$3,600 a year while the office worker got only \$3,464.

In Washington, the US Civil Service Commission reported that the average government employee earned \$3,680 a year, but one-quarter of all federal workers get between \$3,000 and \$3,500 a year.

C.C.C.L. Memorandum Presented to Federal Cabinet at Ottawa

Readers of this page, published for the English speaking membership, are asked to turn to page 5 in this issue of Le Travail for a complete coverage in English of a memorandum which was submitted by the C.C.C.L. to the Federal Cabinet at Ottawa Wednesday November 10th 1954.

We have no doubt, that in reading this memorandum, the membership will derive great knowledge of the economic situation as it exists at present in Canada, and will be satisfied in knowing that their union, the C.C.C.L. is in the forefront in bringing these question to the attention of the Federal authorities.

QUEBEC

ANNUAL MEETING OF CENTRAL COUNCIL

During the course of their annual meeting, held in Quebec last Sunday, 189 delegates from C.C.C.L. Unions in this district and which are under the jurisdiction of the Central Council of Quebec passed a resolution for the formation of a committee on civic action.

This was the outcome of a wish expressed previously by the president, Mr. Joseph Parent, when he stated "we should increase our interest in civic action, and I offer the suggestion that we in Quebec should show the initiative by presenting a memorandum each year to both the municipal council and the school commission as a means to present our views on municipal and scholastic pro-

blems."

A five-man committee was formed to cover this action, the chosen members being Messrs Eugene Rancourt, Armand Wagner, Marcel Pepin, Real Labelle and Albert April.

The attending 189 delegates re-elected practically all members of the administration including the president, Mr. Joseph Parent, who was elected by acclamation.

Mr. Jean Marchand, general-secretary of the C.C.C.L. presided at the installation of officers with Rev. Abbe Aurele Ouellet and Rev. Philippe Laberge, chaplain and assistant chaplain of the Central Council of Quebec.

AMERICAN COMMENT ON BLAIR FRASER CASE

The Blair Fraser Case which was commented upon in these columns recently, has stirred up strong comment in the United States.

An editorial last week which appeared in Editor and Publisher, the newspaper trade publication, of New York blasted the decision which was rendered by the British Columbia courts and later upheld by the Supreme Court of Canada as "an unbelievably dangerous

precedent". Fraser, Ottawa editor of Maclean's Magazine, refused to answer 36 of 443 questions put to him by plaintiff's counsel in pre-trial examination in a libel suit. Because of this Supreme Court granted a request to strike out the entire defence on the ground he had refused to answer questions concerning his sources of information. The Supreme Court recently denied him the opportunity to appeal this decision.

The Editor and Publisher editorial continues: "This means newspaper men cannot publish information received from confidential sources without fear of libel actions they cannot defend if they are determined to protect their informants..."

"This is true in spite of the fact the information may be accurate. Newspaper and newspaper men will be 'sitting ducks' for libel claims whenever a person believes material which allegedly injured him was obtained from a confidential source. Canadian courts have ruled, in effect, that newspaper men cannot protect their confidential informants".



SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

GRIEVANCES

As announced in this column last week, the Grievance Committee met with W. R. Fox, Director of Personnel Relations, on Monday of this week in an attempt to settle grievances in regard to the breaking of seniority rights. While it is quite evident that seniority in lay-offs is ignored by the company in all other departments, three members of the union executive were laid off temporarily and in these cases seniority was followed and respected, which is a very significant fact, considering that the men affected by the lay-off were union officers. Incidentally, when asked by union officials how long the lay-off would last, the Director of Personnel Relations, W. R. Fox promised that the idle men would return to their jobs by the middle of the next month. One of the members was transferred to another department following a meeting with the company and the union's business agent. Thursday morning the union and company will meet again to conclude unfinished business. The Union was represented by Jean Paul Geoffroy, legal adviser to the C.C.C.L., the business agent Paul Laframboise and members of the executive committee.

ASKING QUESTIONS

Numerous members have been asking whatever has happened to Canadian Vickers Review, the company magazine which has been conspicuous by its absence these past few months.

ARBITRATION

The next scheduled meeting of arbitration will take place Friday

November 12th at 2.30 p.m. when union and company officials meet to discuss the demands for a new collective labor agreement. Results of this meeting appear in these columns next week.

OFFER

To correct any misunderstanding and contrary to reports in circulation in some quarters, the only monetary offer made by the company to date is, an additional 5c an hour for dirty work and was not offered as a general increase, as rumors have it.

APPRECIATION

The Social Committee is in receipt of a letter from Mrs John Holme expressing her thanks and appreciation for visits and gifts received by her husband while in hospital. Brother Charbonneau of the Sick Visiting Committee was instrumental in placing Mr. Holme in hospital for treatment when he discovered the member in bad shape.

TELEVISION

Our television set in the Union Hall is still attracting large numbers of members for the wrestling matches and hockey games, and judging from the response it is proving more popular now that the indoor season is here.

UNDERCOVER MAN

Members are advised to keep on the job and absent themselves from their work only with the knowledge of their foreman or charge hand. Otherwise, that 'obnoxious little creature' will have another report to present to his sponsors. Shades of Sherlock Holmes!

We Need an "Aggressive" Government Policy

The following appeared as an editorial in the Ottawa Citizen November 1 1954.

OTTAWA (CPA) — For the time being at least, the post-war expansionist phase of North America's economy seems to have subsisted. So much was conceded the other day at the annual business clinic sponsored by the University of Western Ontario school of business administration. Dr. J.K. Galbraith, of Harvard University, said that for the coming year United States business would continue to level off, while Dr. O.J. Firestone, of the Department of Trade and Commerce in Ottawa, indicated that while expansionist trends in Canada might be expected, up to a point they would be influenced by American conditions. Whatever phrase is used to describe the situation — "stabilization," "prudent prosperity," "competitive stability," — in human terms it adds up to unemployment.

If the economy doesn't expand quickly enough to keep pace not only with population growth, but with more efficient production methods (which involve the use of less manpower), then unemployment must persist. Politically, the condition is most undesirable, and should be ended by what Dr. Galbraith described as "aggressive government policy." He noted that a stagnating United States economy in a world in which there were full employment economies was disturbing. The same remark could, of course, apply to Canada.

In the war for men's minds in the world today, employment is an important weapon. If, as a matter of government policy, full employment is maintained in Russia, while unemployment persists in Canada and the United States, the Communists gain an ideological advantage. Moreover, the recurrent argument that "there are always plenty of jobs when there's a war on" must be met. There is every indication in Canada that if the economy is left to itself, there will be at least as many unemployed next winter as last. Vigorous government measures to counteract the situation seem needed.

FULL TEXT OF THE MEMORANDUM TO THE FEDERAL CABINET

(in page 5)